

2023/



DÉPARTEMENT DE L'ESSONNE VILLE DE RIS-ORANGIS

DÉCISION N°2023/217

Du lundi 17 juillet 2023

Attribution du marché relatif à l'achat et à la livraison de livres pour les besoins de la commune de Ris-Orangis (91130) - Marché 2023-09

Le Maire de Ris-Orangis, Conseiller départemental de l'Essonne,

VU Le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération n° 2021/109 du Conseil municipal en date du 07 mai 2021, modifiée par la délibération n°2022/149 du 18 mai 2022 relative à la délégation de compétence au Maire en application des articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'article R2123-1 1° du code de la commande publique relatif aux procédures adaptées pour les marchés dont la valeur estimée hors taxes du besoin est inférieure aux seuils européens,

VU les articles 2161-2 et suivants du Code de la Commande Publique relatifs aux accords-cadres à bons de commande,

CONSIDERANT la nécessité de mettre en concurrence des entreprises pour l'achat et la livraison de livres pour les besoins de la commune de Ris-Orangis (91130),

CONSIDERANT que le marché est alloué comme suit :

- Lot n°1 : Acquisition de dictionnaires - montant maximum 44.000 € HT,
- Lot n°2 : Acquisition de manuels scolaires pour les écoles élémentaires - montant maximum 114.000 € HT,
- Lot n°3 : Acquisition de livres de fin d'année thématiques et de livres de bibliothèques - montant maximum 55.000 € HT,

CONSIDERANT que le marché est passé pour une durée de trente-six (36) mois à compter de sa date de notification,

CONSIDERANT que le marché a été passé sous la forme d'une procédure adaptée avec l'envoi d'un avis d'appel public à la concurrence aux Echos, le 19 avril 2023,

CONSIDERANT que six (6) plis représentant quatorze (14) offres ont été déposés dans le délai imparti à savoir au plus tard le 17 mai 2023 à 12 heures 00,

CONSIDERANT que les sociétés LA GENERALE LIBREST pour les lots n°1 et 3, et OFFICE GENERAL DE LA DOCUMENTATION pour le lot n°2 ont remis des offres jugées économiquement les plus avantageuses pour la collectivité, en vertu de la mise en œuvre des critères de sélection pondérés énoncés dans le règlement de la consultation,

2023/

CONSIDERANT la nécessité de procéder à la signature dudit marché numéroté 2023-09 :

DÉCIDE

ARTICLE 1^{er} : DE SIGNER le marché relatif à l'achat et la livraison de livres, avec les sociétés suivantes :

- Lot n°1 : Acquisition de dictionnaires : LA GENERALE LIBREST dont le siège social se situe 128 bis, avenue Jean Jaurès, Bât. K 6, 94200 Ivry-sur-Seine ;
- Lot n°2 : Acquisition de manuels scolaires pour les écoles élémentaires : OFFICE GENERAL DE LA DOCUMENTATION dont le siège social se situe 1 Rue de Rome, Lot 5, 77144 Montévrain ;
- Lot n°3 : Acquisition de livres de fin d'année thématiques et de livres de bibliothèques : LA GENERALE LIBREST dont le siège social se situe 128 bis, avenue Jean Jaurès, Bât. K 6, 94200 Ivry-sur-Seine.

ARTICLE 2 : ARRETE les montants des marchés comme suit :

- Lot n°1 : Acquisition de dictionnaires - montant maximum 44.000 € HT,
- Lot n°2 : Acquisition de manuels scolaires pour les écoles élémentaires - montant maximum 114.000 € HT,
- Lot n°3 : Acquisition de livres de fin d'année thématiques et de livres de bibliothèques - montant maximum 55.000 € HT.

ARTICLE 3 : DIT que les marchés sont conclus pour une durée de 36 mois à compter de leur date de notification.

ARTICLE 4 : DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2023.

ARTICLE 5 : Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution de la présente décision dont ampliation sera adressée à :

- Monsieur le préfet de l'Essonne,
- Madame le Receveur de Grigny.

Fait à Ris-Orangis, le 17 juillet 2023.

Le Maire certifie sous sa responsabilité

Le caractère exécutoire de cet acte :

Transmis en Préfecture

le : 17 JUL. 2023

Publié le : 17 JUL. 2023

Notifié le :

La présente décision peut faire l'objet d'un recours

Devant le Tribunal Administratif de Versailles

Dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa notification.

Le représentant légal du pouvoir adjudicateur
Par délégation du Maire
Riadhe OUARTI
Directeur Général des Services

Signé électroniquement par :
Riadhe OUARTI
Le 17/07/2023 à 11:24